



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

La Déléguée Territoriale Sud-Est

Dossier suivi par : Amélia MARTINENGHI
Téléphone : 04.95.32.25.37
Mail : a.martinenghi@inao.gouv.fr

V/Réf : Mail du 05/03/2026
Courriel : mairiedecrocicchia@orange.fr

N/Réf : P20260305-06

La Directrice de l'INAO

à

Monsieur le Maire
Mairie de CROCICCHIA
Place de l'église
20290 CROCICCHIA

Biguglia, le 2 juin 2026

Objet : Elaboration Carte Communale de CROCICCHIA

Monsieur le Maire,

Par courrier électronique du 5 mars 2026, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de Carte Communale de CROCICCHIA.

Cette commune est située dans les aires géographiques des Appellations d'Origine Protégée (AOP) :

- "Brocciu corse / Brocciu" ;
- "Coppa de Corse / Coppa de Corse - Coppa di Corsica", "Jambon sec de Corse / Jambon sec de Corse - Prisuttu" et "Lonzo de Corse / Lonzo de Corse – Lonzu" ;
- "Farine de châtaigne corse – Farina castagnina corsa" ;
- "Huile d'olive de Corse / Huile d'olive de Corse - Oliu di Corsica" ;
- "Miel de Corse - Mele di Corsica".

Elle appartient également aux aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) "Bulagna de l'Île de Beauté", "Figatelli de l'Île de Beauté / Figatellu de l'Île de Beauté", "Pancetta de l'Île de Beauté / Panzetta de l'Île de Beauté" et "Saucisson sec de l'Île de Beauté / Salciccina de l'Île de Beauté" et des IGP viticoles "Île de Beauté" et "Méditerranée".

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

L'INAO a noté que la commune a pris en considération les Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) présents sur son territoire et qu'ils s'intègrent dans ses projets de développement à travers notamment la mise en place d'un marché de producteurs qui permettrait une valorisation des produits locaux.

Selon le rapport de présentation, au sein des zones constructibles d'une superficie totale de 3,37 hectares, le foncier mobilisable représente 0,74 hectare, dont 0,4 hectare en extension des formes urbaines, ce qui permettrait la réalisation des 8 à 10 logements attendus par la commune d'ici 2032.

Selon ce même rapport, le projet de Carte Communale est faiblement consommateur d'espaces naturels et agricoles (0,55 hectare de châtaigneraies et 0,19 hectare d'espaces de réserves) et, d'après les fichiers SIG fournis, les zones constructibles n'impactent pas les Espaces Stratégiques Agricoles du PADDUC et faiblement les Espaces Ressources pour le Pastoralisme et l'Arboriculture Traditionnelle.

En conclusion, au vu des faibles surfaces d'espaces naturels et agricoles impactées par le projet et notamment ceux bénéficiant d'une AOP, l'INAO n'émet pas d'opposition à l'encontre de la Carte Communale de Crocicchia.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice de l'INAO
et par délégation,
La Déléguée Territoriale Sud-Est,
Valérie KELLER

Copie : DDT 2B

INAO - Délégation Territoriale Sud-Est
SITE DE CORSE
CENTRE "CEPPE ESPACE"
20620 BIGUGLIA
TEL : 04 95 32 25 37
www.inao.gouv.fr - INAO-CORSE@inao.gouv.fr